MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

CSP.3 Carte de séjour pluriannuelle portant la mention « saisonnier »

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

1. PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT – DOCUMENTS COMMUNS

☑ **Visa de long séjour ou carte de séjour en cours de validité**.

☑ **Justificatif d'état civil et de nationalité** :
- passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour) ;
- si l'étranger est marié et/ou a des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour).

☑ **Justificatif de domicile pour la période de séjour envisagée en France** :
- facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**) ; ou taxe d'habitation ;
- si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- en cas d'**hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).

☑ **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).

☑ **Certificat médical délivré par l'OFII** à remettre au moment de la remise du titre.

☑ **Justificatif d'acquittement du droit de timbre** à remettre au moment de la remise du titre (Première demande et renouvellement).

2. PREMIÈRE DEMANDE – DOCUMENTS SPÉCIFIQUES

code Agdref : 3601

☑ **Dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur** (avec le formulaire de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger correspondant à l'emploi sollicité [CERFA n° 15187*01], ainsi que les documents listés par l'arrêté INTV1629674A du 28 octobre 2016 fixant la liste des pièces à fournir pour l'exercice, par un ressortissant étranger, d'une activité professionnelle salariée (Journal officiel du 30 octobre 2016).

☑ **Engagement de maintenir sa résidence habituelle hors de France**.

3. RENOUVELLEMENT – DOCUMENTS SPÉCIFIQUES

code Agdref : 3601

☑ **Formulaire CERFA n° 15186*01** et annexe « Demande d'autorisation de travail pour un travailleur saisonnier étranger – contrat de travail simplifié » visé par la DIRECCTE/SMOE du lieu d'emploi, pour une durée supérieure à 3 mois et maximale de 6 mois.

☑ **Engagement de maintenir sa résidence habituelle hors de France**.

☑ **Justificatifs du respect de la durée cumulée de séjour de 6 mois par an** pendant la période de validité du précédent titre de séjour (cachets sur passeport, bulletins de salaire obtenus au cours des 3 années, …).

☑ Pièce justificative obligatoire dans toutes les situations. ☐ Case à cocher : pièce justificative obligatoire selon la situation du demandeur.

Document établi le : 2 novembre 2016
DGEF/DIMM